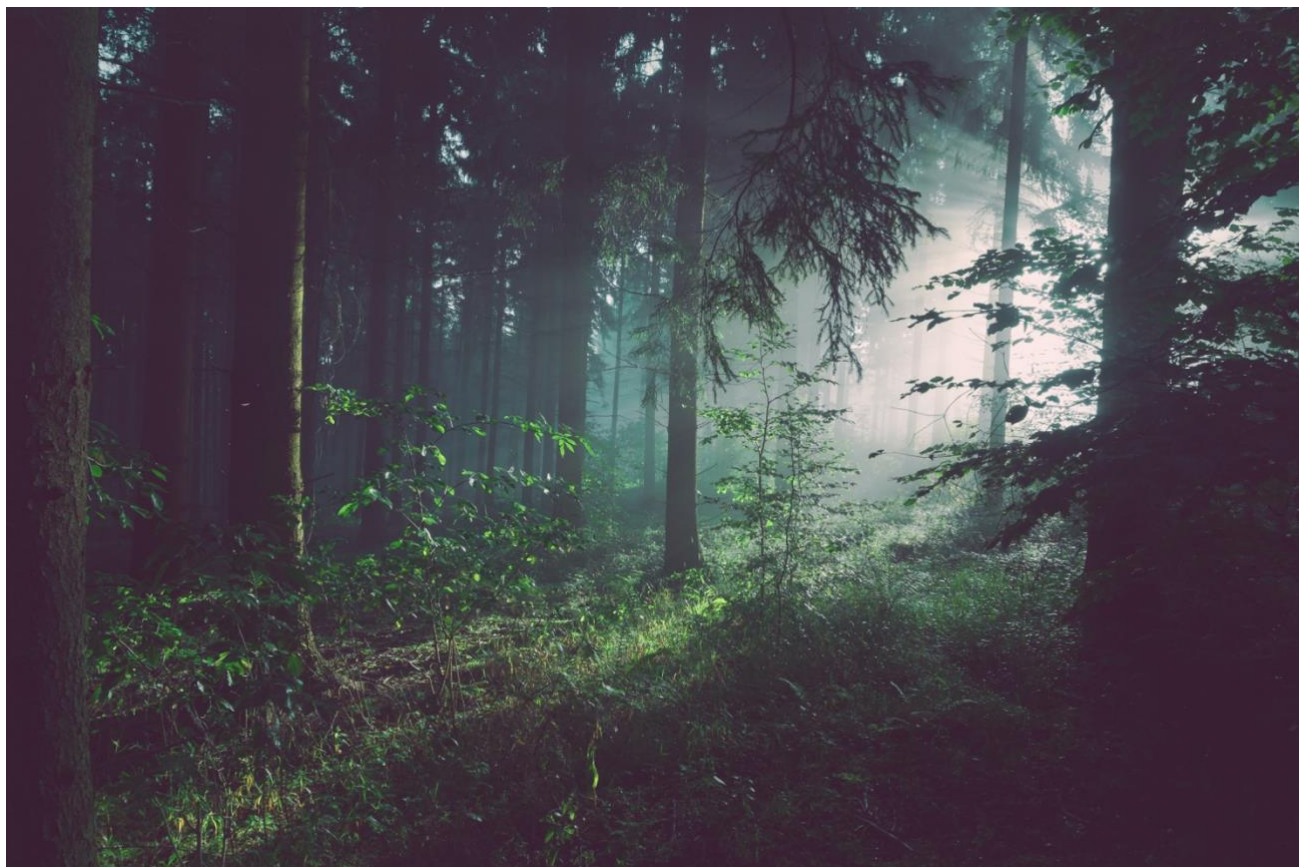




Pour une forêt au service du territoire : la forêt wallonne en question.



Pour aborder l'enjeu des effets négatifs de l'extraction de ressources naturelles, il est souvent pris des exemples comme le pétrole, le charbon, les terres rares, etc. dont les réserves sont situées aux quatre coins de la planète et sur lesquelles nous avons l'impression d'avoir peu de prise. La gestion des ressources naturelles est un enjeu majeur qui doit effectivement être posé au niveau mondial. Mais il existe aussi des ressources plus proches, en Belgique même, moins connues, et dont la gestion pose un grand nombre de défis plus ou moins complexes qui nous en apprennent beaucoup sur notre économie.

La forêt wallonne fait partie de ces ressources. Couvrant 34,6% du territoire wallon, la forêt n'est pas seulement une ressource matérielle, mais aussi sociale, et même un pilier du bon état de l'environnement. Sa mauvaise gestion peut avoir des conséquences dramatiques, comme nous allons le voir. La gestion de la forêt nous paraît être un bon analyseur de la manière donc notre économie est organisée aujourd'hui.

Quel est le modèle de gestion des forêts wallonnes ? En quoi répond-t-il aux besoins des populations ? Quels sont ces besoins ? Qu'est-ce que cela nous dit de la manière dont notre économie prend en compte les besoins du territoire ? Découvrons cela au travers de cette analyse.

Les besoins humains auxquels répond la forêt

La forêt répond à de nombreux besoins indispensables pour nos sociétés. En voici quelques-uns.

Tout d'abord le bois coupé est source d'énergie, indispensable pour se chauffer, mais aussi souvent utilisé dans la construction, et il est essentiel à la fabrication de papier et de carton. Bonne nouvelle, il s'agit d'une ressource qui, contrairement aux autres ressources fossiles, peut se renouveler, à certaines conditions notamment de temps.

La forêt est également un espace de bien-être et de loisirs. Elle permet à celles et ceux qui y ont accès de profiter d'un espace qui peut être calme et frais. C'est potentiellement un large espace naturel idéal pour se défouler. Mais au-delà du simple fait de se retrouver dans un espace de loisir, la forêt a aussi des aspects bénéfiques sur la santé de ceux qui y passent du temps. Les phytoncides, molécules rejetées par les arbres, permettent de nombreux effets positifs comme une réduction de la pression artérielle, une baisse du taux de glycémie, une amélioration de la concentration et de la mémoire, mais aussi de la santé cardio-vasculaire et métabolique¹.

La forêt est une régulatrice naturelle importante pour elle-même et pour son environnement, grâce à certaines de ses caractéristiques. Par exemple, le bois mort attire des insectes et des champignons qui contribuent au maintien de la fertilité et de la capacité de production des sols forestiers via le recyclage de la matière organique. Il soutient par conséquent la régénération naturelle des peuplements². On pourrait aussi souligner le rôle que jouent certaines espèces d'oiseaux forestiers dans le contrôle des

insectes prédateurs et dans la régénération naturelle de la forêt, et la dépendance de ces espèces au bois mort au sol ou sur pied.

De nombreuses études mettent en avant depuis longtemps un autre effet bénéfique, ici comme ailleurs : le rôle de la forêt dans la filtration de l'eau pour la débarrasser d'éléments polluants, pour en augmenter le stockage et, par corollaire, en empêcher le ruissellement. C'est un régulateur indispensable surtout quand on connaît les dégâts qu'ont provoqué les inondations de juillet 2021 en Wallonie³, ou encore quand on connaît les risques de sécheresses qui augmentent chaque année.

Des besoins menacés

Même si la forêt wallonne répond actuellement à la plupart de ces besoins, elle y répond pourtant seulement partiellement et, sur plusieurs aspects, la tendance va plutôt dans le sens d'une aggravation de la situation.

Tout d'abord, les effets positifs de la forêt sur l'environnement sont menacés. Les forêts wallonnes sont particulièrement efficaces dans **l'absorption de gaz à effet de serre**. Elles sont en fait trois fois plus efficaces que la moyenne de l'UE et 50% plus efficace que la moyenne mondiale (voir encadré). Cette performance pourrait encore être améliorée, notamment en laissant 25% de la surface en libre évolution, en laissant vieillir les peuplements, ou encore en évitant les coupes rases⁴. Mais la gestion de la forêt wallonne, va plutôt dans l'autre sens : vers plus de coupes rases, avant même la maturité des arbres, etc.

Absorption de gaz à effet de serre par la forêt wallonne

L'Union Européenne a émis 3,9 milliards de tonnes de gaz à effet de serre en 2018⁵. La forêt de l'UE, avec ses 150 millions d'hectares, en absorbe 7%⁶, soit 273 millions de tonnes. Chaque hectare absorbe donc 1,82 tonnes de gaz à effet de serre.

La forêt wallonne de son côté, avec ses 557.509 hectares absorbe 3,34 millions de tonnes par an environ, cela fait 6 tonnes de gaz à effet de serre par hectare, soit plus de 3 fois la moyenne pour l'UE.

Au niveau mondial, la forêt couvre 4 milliards d'hectares⁷ et a piégé 16 milliards de tonnes de CO₂⁸. Cela fait 4 tonnes de gaz à effet de serre par hectare en moyenne. En fait, la gestion actuelle de la forêt est plutôt exemplaire en comparaison d'autres forêts au niveau européen. Mais une même logique, qui aggrave les effets néfastes de l'exploitation, est à l'œuvre également en Belgique...

Un autre aspect est le **filtrage et le stockage des eaux**. A ce niveau, la qualité de l'eau filtrée en Wallonie est globalement bonne⁹, mais le stockage est menacé. En effet la spécialisation des forêts, par exemple en conifères, est beaucoup moins efficace pour absorber l'eau qu'une forêt diversifiée. Les engins lourds utilisés lors des coupes rases écrasent le sol ce qui diminue encore une fois les capacités de stockage de l'eau.

La **biodiversité** elle aussi est en situation défavorable en Wallonie¹⁰. Le fait que le bois soit utilisé systématiquement dès sa maturité, parfois même avant, et qu'il n'y ait pas d'attention à laisser se développer un minimum de bois mort a des conséquences importantes. Cela entraîne des conséquences sur la fertilité des sols, mais aussi sur l'agriculture puisque la diminution du nombre d'oiseaux¹¹ permet à des insectes prédateurs de se développer.

L'accès à la forêt pour **le loisir et le bien-être** n'est pas égal pour tout le monde. La réglementation limite fortement l'accès en dehors des sentiers, et l'atlas des voiries communales, qui répertorie les chemins publics, quasiment pas été mis à jour depuis 1844... L'accès pédagogique et récréatif est encore plus réglementé, et par exemple les 120.000 jeunes fréquentant les mouvements de jeunesse ont accès à moins de 1% de la surface totale de la forêt en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mais un rapport ATD Quart-Monde¹² montre que la situation s'aggrave encore pour une grande partie de la population qui est en situation de pauvreté (12,7% des gens en Belgique¹³), qui, malgré une conscience du bien-être que cela peut procurer, se voient opposer de nombreux obstacles à l'accès aux espaces verts. Le fait de ne pas avoir cette habitude rend l'accès très compliqué, les activités organisées en groupe pour sensibiliser les jeunes à la forêt sont de plus en plus privatisées et demandent souvent un prix relativement élevé ou un équipement spécifique. Le phénomène d'exclusion peut aussi toucher, au-delà des personnes en situation de pauvreté, les jeunes urbains qui ne se sentent pas à l'aise dans cet environnement, n'en connaissant pas les codes sociaux.

Une autre difficulté d'accès vient des protections que les propriétaires, publics ou privés, développent pour leurs arbres et leur propriété. Il ne s'agit pas ici de préserver la biodiversité, on voit bien avec les points précédents que ce n'est pas la priorité. Mais il s'agit surtout de préserver les rendements que peuvent avoir les forêts, ou simplement de préserver le sentiment de propriété privée. Sur les effets de ce sentiment de propriété, rappelons ici l'un des premiers articles du jeune Karl Marx, en 1843, qui s'insurgeait contre l'interdiction légale qui avait été mise en place contre le ramassage du bois mort en Allemagne. Cela privait de nombreuses familles de ressources indispensables pour se chauffer, alors que le ramassage du bois mort ne changeait rien à la rentabilité du bois¹⁴.

Au niveau de la **productivité**, les résultats ne sont pas brillants non plus. Pour améliorer le rendement, les gestionnaires des forêts ont tendance à introduire des épicéas, un type d'arbre qui ne pousse pas naturellement en Belgique. Elle a donc été introduite de manière artificielle, malgré le fait que le niveau d'humidité ne soit pas adapté à cette espèce¹⁵. De plus, le manque d'eau que nous avons identifié plus haut augmente aussi les risques de développement d'insectes ravageurs comme le scolyte¹⁶. Or avec le scolyte, le bois ne se vend plus, ou parfois à perte. Le rendement général serait seulement de 2 à 3% pour les résineux, et à peine de 0 à 1,5% pour les feuillus¹⁷, avec de grandes variabilités selon les cas. Mais avec l'augmentation importante du prix du bois depuis 2008, et surtout depuis le début de la crise Covid, la forêt est devenue une valeur refuge en temps de crise¹⁸, ce qui alimente les investissements qui ne cessent d'augmenter dans la forêt. Cela s'explique aussi par le fait que l'exonération fiscale dans l'investissement bois est très importante, il y a aussi des impositions très basses pour l'héritage ou la « mutation » (la transmission de biens avant le décès). En Belgique, les propriétaires de bois et forêts, sous certaines conditions, ne sont imposés que sur un quart de leur valeur¹⁹. De quoi motiver certains investisseurs à acheter ou à garder du bois malgré la faible rentabilité. Malgré son caractère « refuge »

pour les investisseurs, le bois garde un aspect spéculatif dans un système où les fluctuations du marché empêchent de prévoir le prix à longue échéance. La valeur des essences de bois varie beaucoup. Par exemple le hêtre est tombé de 200€/m³ en 1996 à 70-75€/m³ en 2014. Le prix du bois de chêne augmente ces dernières années, l'épicéa qui est très présent en Wallonie se vend bien. Ce caractère spéculatif et instable est renforcé par la logique de vente du bois. Afin de pouvoir replanter au plus vite, les propriétaires de forêt préfèrent vendre dès que le bois est arrivé à maturité, plutôt que d'attendre que le prix remonte, ce qui les empêche de pouvoir jouer eux-mêmes sur le prix en refusant de vendre en deçà d'un minimum. L'augmentation du prix que l'on observe plus récemment tient davantage à la hausse de valeur des terrains qu'à l'augmentation de la productivité des forêts.

Les racines du problème

Si toutes les réponses de la forêt aux besoins réels ne cessent d'être remises en question, c'est que le mode de gestion pose problème. Mais de quel mode de gestion parle-t-on ? La plupart des propriétaires, publics ou privés, voient dans les forêts un investissement rentable et relativement sûr. Mais les communes ont peu d'argent, et les investisseurs ont plein d'autres opportunités d'investissement parfois plus rentables. Pour être sûr de garder leurs investisseurs (les actionnaires qui ont placé du capital dans la forêt), et sous la pression de ceux-ci, les gestionnaires (qui gèrent les fonds d'investissements) cherchent à fournir un rendement minimum qui permettra de justifier le maintien de cet investissement. Par exemple le fonds SylvaFund, spécialisé dans l'investissement forestier, tente de fournir un rendement de 3% par an à ses actionnaires²⁰. Pour atteindre un tel rendement, il faut préférer le type d'arbre le plus rentable, selon les besoins du marché. Il faut aussi diversifier les espèces, et les zones géographiques, car le type d'arbre le plus rentable actuellement, l'épicéa, pourrait bien ne plus l'être dans quelques années. Cette diversification permet de diminuer les risques : par exemple s'il y a une catastrophe naturelle qui emporte une forêt dans une région, cela n'impactera qu'une petite partie des forêts. Tout l'art est de conserver un rendement moyen de plus de 3% pour compenser les éventuelles pertes... et de tirer le maximum de chaque morceau de forêt.

Le comportement des gestionnaires de forêt, publics ou privés, est typique de l'économie capitaliste. Étant donné qu'il n'y a pas de coordination de l'ensemble des investisseurs et de mutualisation des problèmes éventuels (en se répartissant une part de forêt qui serait laissée en friche par exemple), chaque gestionnaire fait en sorte de maximiser son rendement, et de minimiser ses coûts, en comptant sur d'autres pour garantir les conditions de renouvellement de la terre. Mais les conséquences de ce comportement font finalement baisser le rendement global, sans parler de toutes les autres conséquences désastreuses que nous avons mentionnées. Cette contradiction, où la recherche de profit mène à une baisse de la rentabilité, est l'occasion de revenir plus en détail sur un des aspects du capitalisme rarement évoqué : le caractère anarchique de sa production.

En effet, l'économie capitaliste s'appuie sur de nombreux producteurs en compétition sur un marché concurrentiel. Les capitalistes qui grandissent et qui survivent, et qui deviennent les modèles de réussite pour la majorité des autres, sont ceux qui obtiennent le plus de profit. Or ces différences de taux de profit

entre les entreprises, dans un modèle où la majorité des acteurs n'ont pas de prise sur le prix, ne peut s'obtenir qu'en diminuant les coûts de production. C'est ce phénomène qui aboutit à tous les problèmes que nous avons identifié plus haut : la spécialisation des espèces d'arbres plutôt qu'une diversification pour pouvoir couper tous les arbres en même temps ; l'utilisation d'épicéa qui a une croissance rapide, ne craint pas le froid, et demande peu d'entretien est plus avantageuse ; les coupes rases avant maturité de l'arbre permettent de maximiser le bois vendu, en ne laissant se développer aucun bois mort ; la non-ouverture des bois à des promeneurs et encore moins à des jeunes, permet d'éviter un surcroît d'entretien au cas où cela abîmerait les arbres, mais correspond aussi à une mentalité de propriétaire qui trouve normal de protéger son bien et de ne pas le laisser à disposition d'autrui.

Cela ne signifie pas que tous les propriétaires soient négligents, qu'ils se fichent de l'environnement, ou même qu'ils cherchent le rendement à tout prix. Cela veut dire que **la compétition capitaliste va sélectionner ceux qui ont le plus ce comportement**. Par exemple, un propriétaire d'un bois qui diversifierait sa forêt, qui laisserait se développer le bois mort, et qui autoriserait des mouvements de jeunesse à venir sur sa propriété verrait son rendement baisser. Même s'il peut être attaché à ces bois parce qu'ils lui ont été légués, ou parce qu'il aime s'y promener, il risque tout de même de les revendre lorsqu'il aura besoin d'argent, surtout s'ils lui rapportent peu. L'acheteur a plus de chance d'être quelqu'un qui a l'habitude de gérer son argent de manière rentable (il aura alors mis plus de côté, et donc aura plus d'argent à investir). Il existe donc de grandes chances qu'il modifie la gestion de sa parcelle terre en vue de maximiser son rendement.

Et le public alors ?

Et si la forêt était placée dans les mains d'institutions publiques, qui pourraient suivre une autre forme de gestion plus adaptée à l'intérêt général qu'au profit ? Rien n'indique pourtant que les bois publics seraient gérés de manière plus « responsable » que les bois privés. Et cela se comprend. La majorité des bois wallons sont possédés par la Région ou par les communes. Quand on sait que la Région wallonne et une majorité des communes wallonnes ont une dette qui explose, se rapprochant des 30 milliards pour la Région, rien d'étonnant à ce qu'elle ne cherche à s'y retrouver en maximisant les investissements qu'elle a fait. Si l'on prend en compte le fait que l'hectare de forêt rapporte actuellement en moyenne 400€/ha par an, et que le public possède encore 268 300 hectares²¹, la forêt peut potentiellement rapporter en tout 107,32 millions d'euros chaque année aux entités publiques qui en possèdent.

Mais cette logique n'est pas une fatalité. Le fait que la forêt, comme de nombreux autres services publics (l'hôpital, les transports en communs, etc.) soient soumis aux logiques managériales de rentabilité est due à la pression qu'exerce le monde capitaliste sur le public. D'une part, à travers l'influence culturelle, les gestionnaires de biens publics sont de plus en plus souvent issus de formation de gestion classique et donc ont appris avant tout à maximiser le rendement des biens qu'ils gèrent. D'autre part, l'augmentation de l'optimisation et de la fraude fiscale²², utilisée par les capitalistes pour maximiser leurs profits, augmente la pression sur le public qui doit sans cesse trouver des nouvelles manières de se financer, ou de diminuer ses dépenses.

Cela pourrait changer radicalement. Si les services publics étaient réellement mis au service de la collectivité, que des moyens conséquents y étaient attribués en allant chercher l'argent dans les profits des grandes entreprises, les forêts pour faire partie intégrante de ces services publics, en intégrant dans la réponse aux besoins de la majorité. Cela signifierait également une autre manière de gérer la forêt, comme des biens communs, en sortant de la logique de rendement capitaliste.

Conclusion et perspectives

En somme, le système économique capitaliste pousse les propriétaires à chercher à maximiser leurs profits, quitte à adopter un comportement dangereux pour l'ensemble des acteurs, y compris pour eux-mêmes. Dans le domaine de la forêt comme dans de nombreux autres domaines, il est nécessaire de dépasser le mode de production capitaliste. Heureusement pour nous, plusieurs pistes existent déjà pour aller dans ce sens !

Des modes de gestion alternatifs, comme le mode de gestion Prosilva, existent, qui s'appuient sur l'imitation et le respect des processus naturels pour un mode de développement continu de la forêt, évitant les coupes rases, maintenant la biodiversité et la richesse du sol, etc. Mais dans le même temps, cela signifie une moins grande productivité, car il faut beaucoup plus de travail pour gérer les arbres individuellement, il n'y a pas de gain de productivité qu'il peut y avoir lors des coupes rases, qui optimisent l'utilisation des engins lourds et du travail.

Un grand nombre de coopératives de citoyens tentent également de gérer le bois autrement, souvent par un collectif local qui souhaite acheter un bois proche pour pouvoir en disposer librement, comme le Bois Ballon ou Le Grand Bois Commun. Ces initiatives viennent souvent répondre à des besoins sociaux, et permettent de penser autrement la gestion de la forêt. Ces manières de faire participent de la gestion des ressources naturelles en commun, étudiée par Elinor Ostrom en s'appuyant sur des exemples bien réels de propriété collective²³. L'enjeu de ces initiatives est d'être réellement accessibles pour des personnes qui n'ont pas ou peu de capital à investir (car la forme coopérative, si elle est choisie, comme dans beaucoup de cas de ces projets, reste basée sur un capital à réunir pour acheter le bien et le gérer différemment).

En tout cas, de nombreuses initiatives existent. Le problème ne vient pas d'un manque de connaissances ou de possibilités techniques, mais plutôt d'un manque de volonté dû au mode de gestion capitaliste. Dans le domaine de la forêt, comme dans bien d'autres domaines, il est nécessaire de trouver un autre mode de gestion. La propriété privée d'une forêt, telle qu'elle est conçue actuellement, doit évoluer vers des nouvelles formes de propriété plus collective et démocratique.

On le voit bien dans le cas des forêts, l'alternative entre public et privé est toute relative. La dette des entités publique les rend tout aussi intéressées par la rentabilité des forêts. La différence étant qu'ici l'argent retenu servira en partie à financer des services utiles à la population. Ici le problème vient du manque de ressources qui est attribué aux entités publiques, choquant quand on le compare aux énormes bénéfices que font les entreprises (5 milliards de dividendes versés aux actionnaires de la part

des entreprises belges en juin 2022, soit 2 milliards de plus qu'à la même époque en 2021²⁴). Et les 100 sociétés qui font le plus de bénéfices (officiellement, car avec le secret des affaires, il est difficile de savoir exactement quels sont les profits réels des entreprises) ne sont taxées qu'à 12,6% en moyenne²⁵... Le prétexte de ce sous-financement justifie une colonisation toujours plus grande du mode de gestion capitaliste à l'ensemble des services publics.

La gestion des forêts ne pourra réellement changer qu'à deux conditions : sortir de l'économie de marché capitaliste, et trouver des nouveaux modes de gestions, adaptés aux besoins réels que remplit la forêt.

¹ https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2018/04/22/le-bain-de-foret-comme-therapie_5288892_4497916.html

² Etat de l'Environnement wallon, site du SPW mis à jour le 16 décembre 2019 – Indicateurs de biodiversité en forêt

³ <https://wwf.be/fr/actualites/des-forets-plus-naturelles-contre-les-futures-inondations>

⁴ *Gestion forestière et changement climatique*, Gaëtan du Bus de Warnaffe et Sylvain Anguerand, Janvier 2020. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la fédération des Amis de la Terre France, Canopée et Fern grâce au soutien financier de l'European Climate Foundation, de la David and Lucile Packard Foundation, de la Fondation Nature et Découvertes, et du Programme Life de l'Union européenne.

⁵ <https://www.touteleurope.eu/environnement/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-dans-l-union-europeenne/>

⁶ <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20170711STO79506/changement-climatique-mieux-utiliser-les-forets-de-l-ue-comme-puits-de-carbone>

⁷ <https://www.fao.org/forest-resources-assessment/2020/fr>

⁸ <https://www.geo.fr/environnement/les-forets-mondiales-absorbent-elles-ou-emettent-elles-du-co2-une-etude-fait-le-point-203680>

⁹ Etat de l'environnement wallon, site du SPW mis à jour le 10 décembre 2020 – Etat des masses d'eau

¹⁰ Etat de l'environnement wallon, site du SPW mis à jour le 16 décembre 2019 – Indicateurs de biodiversité en forêt

¹¹ Etat de l'Environnement wallon, site du SPW mis à jour le 10 décembre 2020 – Evolution des populations d'oiseaux communs

¹² <https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2019/12/Durabilite-et-Pauvrete-Rapport-bisannuel.pdf>, à partir de la page 24

¹³ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

¹⁴ Karl Marx, Cologne, avril 1843, cité dans le film *Le Jeune Karl Marx* de Raoul Peck

¹⁵ <https://www.fichierecologique.be/resources/fee/FEE-EP.pdf>

¹⁶ *Les scolytes et la sensibilité de l'épicéa aux infestations dans le contexte des changements climatiques*, Oliver Jakoby, Golo Stadelmann, Heike Lischke et Beat Wermelinger, Institut fédéral suisse de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, 2016

¹⁷ *La filière bois privée, enjeux et perspectives*. Présentation de F. Petit (Vice-Président de NTF) au Parlement wallon le 14 décembre 2015

¹⁸ <https://www.lalibre.be/economie/placements/2016/12/15/les-forets-le-bon-plan-pour-les-investisseurs-YH7BWYN2I5F3BLW3B4FUHOXG3M/>

¹⁹ <https://www.lesechos.fr/2018/03/bois-et-forets-regime-fiscal-de-faveur-pour-les-transmissions-a-titre-gratuit-987747>

²⁰ <https://www.lalibre.be/economie/placements/2016/12/15/les-forets-le-bon-plan-pour-les-investisseurs-YH7BWYN2I5F3BLW3B4FUHOXG3M/>

²¹ <https://www.lalibre.be/economie/placements/2016/12/15/les-forets-le-bon-plan-pour-les-investisseurs-YH7BWYN2I5F3BLW3B4FUHOXG3M/>

²² <https://www.levif.be/belgique/justice/fraude-fiscale-un-hold-up-de-letat-a-7-milliards-suite-et-pas-fin/>

²³ Ostrom Elinor, *La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck Supérieur, 2010, 301p

²⁴ <https://www.rtf.be/article/les-dividendes-verses-par-les-entreprises-a-des-niveaux-records-11053261>

²⁵ <https://gresea.be/Fiscalite-quelle-contribution-des-grandes-societes>

Avec le soutien de

SAW-B



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Ce texte vous parle, nos idées vous interpellent ? C'est le but !

Cette analyse s'inscrit dans notre démarche de réflexion et de proposition sur des questions qui regardent la société. Si vous voulez réagir ou en discuter avec nous au sein de votre groupe, de votre espace, de votre entreprise, prenons contact. Ensemble, faisons mouvement pour une alternative sociale et économique !

N'hésitez pas à nous contacter : info@saw-b.be ou 071 53 28 30

À la fois fédération d'associations et d'entreprises d'économie sociale, agence-conseil pour le développement d'entreprises sociales et organisme d'éducation permanente, SAW-B mobilise, interpelle, soutient, et innove pour susciter et accompagner le renouveau des pratiques économiques qu'incarne l'économie sociale. Au quotidien, nous apportons des réponses aux défis de notre époque.

Rédaction : Marian de Foy

Relecture : Quentin Mortier et Olivier de Halleux

Illustration : © Photo de [Sebastian Unrau](#) sur [Unsplash](#)